* CONVENTION D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL, BÉNÉVOLE

**Préambule :**

Dans le cadre de la mise en place des activités périscolaire, récemment élargies par la réforme des rythmes scolaires introduite par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, la collectivité a décidé, pour assurer certaines des activités prévues tout au long de l'année scolaire, de faire appel à des collaborateurs occasionnels bénévoles.

**Entre :** *(collectivité / Établissement) (adresse)*

Représentée par *(nom et prénom, qualité de l'autorité territoriale)*, dûment habilité*(e)* par délibération du

ci-après désignée "la collectivité",

d'une part

et

Mme / M. *(Nom, prénom) ……………………………………………………*

Domicilié : *(adresse) ………………………………………………………………………………………………..*

Ci-après désigné "le collaborateur bénévole",

D'autre part,

# IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 :** OBJET

La présente convention fixe les conditions de présence et d'activité de M : Mme *(nom / prénom)* ……………………………………………………… collaborateur*(trice)* occasionnel*(le)* bénévole au sein des services de la collectivité, conformément aux dispositions de l'annexe jointe.

Le collaborateur bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité publique à l'occasion d'activités diverses dans le cadre de la réalisation d'un service public mais également dans des situations d'urgence.

Le collaborateur occasionnel est donc la personne qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective et justifiée à un service public, dans un but d'intérêt général, soit concurremment avec des agents publics, soit sous leur direction après réquisition ou sollicitation, soit spontanément. Le Conseil d'État a ainsi décidé que "dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui normalement incombe à la personne publique, elle collabore au service public et a donc la qualité de collaborateur occasionnel du service public".

À l'occasion de cette collaboration, les bénévoles peuvent subir ou causer des dommages. Dans le cas de dommages subis, ils bénéficient du régime protecteur de la responsabilité sans faute de la commune. Dans le cas de dommages causés ou subis, l'assurance responsabilité – multirisque de la collectivité couvre les dommages causés par le collaborateur à un tiers mais également ceux qu'il a subis du fait de l'activité.

**ARTICLE 2 :** ACTIVITÉ

Le collaborateur bénévole est autorisé à effectuer les activités suivantes au sein des services de la collectivité :

1. …………………………………………………………
2. …………………………………………………………
3. …………………………………………………………

**ARTICLE 3 :** RÉMUNÉRATION

Le collaborateur bénévole ne peut prétendre à **aucune rémunération** de la part de la collectivité pour les missions qu'il remplit à ce titre.

**ARTICLE 4 :** RÉGLEMENTATION

Le collaborateur bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur de la collectivité, ainsi que la réglementation du domaine d'activité dans lequel il intervient *(préciser le domaine et le niveau éventuellement requis)*. En cas de non-respect, la collectivité sera fondée à mettre fin immédiatement à la collaboration, sans préjudice d'éventuelles poursuites civiles ou pénales en cas d'infraction.

**ARTICLE 5 :** ASSURANCES

Dans le cadre de son contrat d'assurance responsabilité – multirisques, la collectivité garantit le collaborateur bénévole sur l'ensemble des points suivants pendant toute la durée de sa collaboration *(à adapter en fonction du contrat souscrit)* :

* Responsabilité civile ;
* Défense ;
* Indemnisation de dommages corporels ;
* Assistance (…)

**ARTICLE 6 :** DURÉE - RENOUVELLEMENT

La présente convention prend effet à la date de la signature par l'ensemble des parties pour une durée de *(adapter et préciser) ……………………………………….*

**ARTICLE 7 :** RÉSILIATION

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention, l'autorité territoriale se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment et sans préavis par courrier recommandé adressé au collaborateur.

Fait à ………………………………………………………

Le …………………………………………………………

Pour la collectivité Le collaborateur bénévole

Nom / Prénom

### ANNEXE À LA CONVENTION D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL BÉNÉVOLE

État-civil et situation personnelle du collaborateur bénévole

Nom : …………………………………………………………………………..

Prénom : ……………………………………………………………………….

Date de naissance : ……………………………………….

Situation familiale : ………………………………………………..

Adresse personnelle : ……………………………………………………………………………………….

Téléphone : ………………………………………………..

Courriel : …………………………………………………..

Attestation de bénévolat

Je soussigné*, (nom / Prénom)* …………………………………………………………………………………..

Certifie sur l'honneur être accueilli au sein de *(collectivité),* dans le cadre d'une collaboration bénévole pour la période du au .

Certifie sur l'honneur :

* Disposer d'une couverture sociale *(fournir copie de l'attestation d'assurance sociale)* ;
* Bénéficier d'une garantie responsabilité civile *(copie)* ;
* Ne pas avoir fait l'objet d'une mention incompatible avec l'exercice des fonctions *(copie bulletin n° 3 casier judiciaire)* ;
* Disposer des qualifications requises pour l'exercice des fonctions et avoir fourni à la collectivité les attestation et diplômes correspondant.

Fait à …………………………………………………………………

Le ………………………………………………………………..

Le collaborateur bénévole *(nom / prénom).*